



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passy, jeudi 23 juillet 2026

28 compteurs pour mesurer la fréquentation des sentiers : LES ÉLUS DE LA CCPMB VEULENT DES DONNÉES CLAIRES POUR GÉRER LA FRÉQUENTATION

EN CHIFFRES

28 compteurs

10 communes équipées

79 794 € d'investissement dont
56 695 € d'acquisition du matériel

61 % du montant total financé
par la CCPMB

Subventions sollicitées :

-> 22 678 € à la Région
Auvergne-Rhône-Alpes

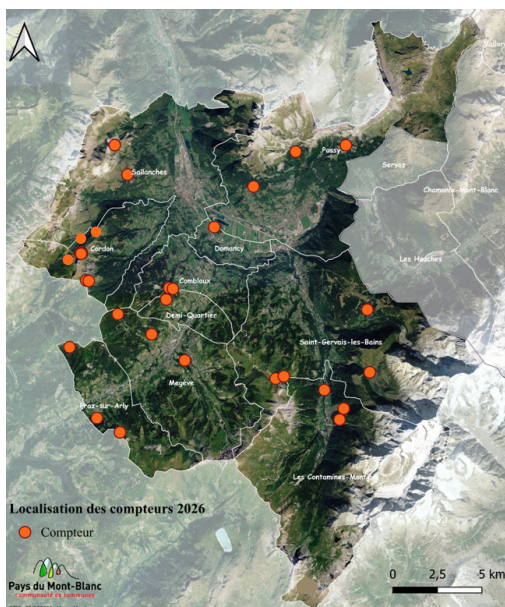
-> 8 148 € au Département de la
Haute-Savoie

Marché attribué à l'entreprise
KIOMDA

Afin de mieux connaître la fréquentation de ses sentiers, la CCPMB dote le territoire de 28 compteurs supplémentaires répartis sur les 10 communes. Cette opération a été présentée ce jeudi 23 juillet aux Contamines-Montjoie par Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB, Claude Chambel, Vice-président en charge de l'agriculture et de la cohabitation et Basile Dunand, en qualité de Maire des Contamines-Montjoie et de vice-président en charge de la mobilité.

Ces compteurs permettront de disposer de données objectives pour anticiper les flux, préserver les milieux naturels et améliorer la cohabitation des usages.

Cette action représente un investissement de près de 80 000 € HT porté par la CCPMB avec le soutien sollicité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie. Les premiers résultats seront communiqués au début de l'automne. Ils constitueront une base objective pour mettre en place les actions de régulation dès 2027, en particulier sur le Tour du Mont-Blanc.



MESURER POUR MIEUX AGIR

Les sentiers du Pays du Mont-Blanc attirent chaque année de plus en plus de pratiquants. Cette attractivité est une chance pour le territoire, mais elle nécessite aussi d'anticiper les conséquences de la sur fréquentation, les besoins en équipements et la cohabitation entre les différents usagers.

Jean-Marc Peillex indique qu'« il n'est plus possible de se contenter d'estimations : les décisions doivent s'appuyer sur des données objectives. C'est tout l'enjeu du déploiement de ces 28 compteurs répartis sur les dix communes. Depuis longtemps, je défends l'idée qu'on ne protège bien que ce que l'on connaît. La montagne attire de plus en plus de monde. C'est une excellente nouvelle, mais cela nous oblige à anticiper. Grâce à ces compteurs, nous disposerons enfin d'une photographie précise de la fréquentation de nos sentiers. C'est la condition indispensable pour continuer à accueillir tout en préservant les richesses naturelles du territoire. »

MIEUX PARTAGER LA MONTAGNE EN RÉGULANT LES FLUX

Grâce aux données collectées, la CCPMB et les communes disposeront d'un outil d'aide à la décision pour mieux comprendre les pratiques et adapter leurs actions. **Les premiers résultats de comptage feront l'objet d'un bilan à l'issue de la saison estivale. Ils permettront d'identifier les secteurs les plus fréquentés et d'alimenter la réflexion engagée par la CCPMB et des communes concernées sur la gestion des flux de visiteurs.**

À partir de 2027, une régulation des flux du Tour du Mont-Blanc sera mise en place afin de préserver les milieux naturels, garantir la qualité de l'accueil et favoriser une meilleure cohabitation des usages.

Répartition des compteurs

- 1 : Demi-Quartier et Domancy
- 2 : Sallanches, et Combloux,
- 3 : Megève, Passy, Praz-sur-Arly et Les Contamines-Montjoie
- 4 : Saint-Gervais-les-Bains
- 6 : Cordon

Comment fonctionnent les compteurs ?

Les 28 compteurs ont été mis à disposition des communes qui ont assuré leur installation. Intégrés dans des poteaux en bois ou dans des nichoirs afin de se fondre dans le paysage, ils détectent les passages de piétons, de cyclistes et de véhicules grâce à une technologie thermique anonyme, respectueuse de la vie privée.

Les données sont transmises automatiquement vers une plateforme sécurisée **accessible aux communes, aux offices de tourisme et aux services de la CCPMB. Trois compteurs situés hors couverture réseau font l'objet d'une relève manuelle.**



Président :

Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse :

Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80
elisabeth.amblard@ccpmb.fr

